



## DELIBERATION N° 2023-18

**Objet** : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

### Le 18 juillet 2023 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 10/07/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Pierre AUVOLAT, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Jérémie LACROIX, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Jean LABOURET (suppléant), Gérard SIMOND (suppléant).

Absents excusés : Thierry GIMENEZ, Guillaume DESCAVE, Sylviane TERNISIEN, Colette LEBEAU, Christian GILGENKRANTZ.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

M. le Président rappelle que les travaux de végétalisation du chantier de renaturation du Bézo à Charlieu vont être réalisés par l'équipe rivière à partir de septembre 2023, et que l'ampleur du travail à réaliser nécessite de recruter un agent supplémentaire au sein de l'équipe. Il rappelle également que ce recrutement a été prévu au budget 2023.

### Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- La création à compter du 4 septembre 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois, allant du 04/09/2023 au 31/12/2023 inclus.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **25 JUIL. 2023**

Publié le : **25 JUIL. 2023**

Fait à Pouilly/Charlieu, le 20/07/2023

Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
M. Pierre AUVOLAT

